



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !



Le concours, et après ?

Après le stress des épreuves, vous en viendrez vite aux questions concernant l'année prochaine : votre affectation, votre stage, votre formation, votre titularisation... Le SNUipp-FSU vous accompagnera tout au long de votre formation, de votre entrée dans le métier et de votre carrière.

◆ Si vous obtenez le concours, vous serez, pour la grande majorité, à mi-temps en responsabilité de classe et à mi-temps en ESPE. Pour le SNUipp-FSU, cela n'est pas satisfaisant. Le temps en classe représente une lourde charge de travail. Le temps de stage ne doit pas dépasser le tiers-temps. Il est urgent de reconstruire une véritable formation professionnelle des enseignants.

◆ Si vous n'obtenez pas le concours, vous pourrez poursuivre votre master à l'ESPE, et préparer de nouveau le concours. Le SNUipp-FSU revendique des moyens suffisants pour vous assurer une préparation de qualité et une revalorisation des salaires des enseignants pour reconnaître le métier et le rendre attractif.

Dès la rentrée, les militant.es et les élu.es du personnel du SNUipp-FSU seront à vos côtés pour vous aider et répondre à vos questionnements. Vous pourrez les rencontrer lors de permanences à l'ESPE ou de réunions, mais aussi dans les écoles. Vous pouvez également les contacter à la section départementale.

L'équipe départementale du SNUipp-FSU

**Syndicat National Unitaire des instituteurs,
professeurs des écoles et pegc**

Un syndicat proche et disponible

- ◆ Il vous informe et vous conseille : rencontres, téléphone, presse, site internet, etc.
- ◆ Il vous écoute et vous réunit pour réfléchir, débattre, agir,... : lors de réunions syndicales, AG, manifestation,...
- ◆ Il vous représente et vous défend : grâce à ses représentants du personnel qui siègent dans les instances paritaires départementales pour le mouvement, la carte scolaire, les permutations, les promotions... et qui vous accompagnent, si vous le souhaitez auprès de l'administration.
- ◆ Il défend des valeurs : la réussite de tous les élèves, la solidarité, l'équité, la défense des services publics, la laïcité...

Le nombre de places aux concours

Les 9 et 10 avril 2018 auront lieu les **épreuves d'admissibilité**. Cette année, **11840 places** aux concours CRPE sont prévues. Depuis 2008 (10000 places), le nombre des recrutements n'avait fait que chuter avec un palier en 2009 (7000 places) et 2010 (7165 places) et le décrochage en 2011 avec seulement 3154 places. Après une augmentation entre 2012 et 2016, le nombre de postes au concours est à nouveau en diminution et reste en-deçà du niveau de recrutement connu au début des années 2000.



Au CRPE 2018, vous êtes **86453 inscrit-es**.

Au concours 2017, il y avait **86409** Inscrit.es et **29010** présent.es.



L'école connaît une **crise de recrutement** : en quatre ans, 2792 recrutements prévus n'ont pas été réalisés, faute de candidat-es ayant les résultats suffisants pour être admis-es.

Cette année avec **11 840 recrutements** d'enseignant.es pour le CRPE 2018, le nombre de postes offerts aux concours connaît une forte baisse (-1161) **Cela va accentuer les 29 683 suppressions de postes de ces dernières années**. En effet, après 10 ans d'attaques contre le service public d'Éducation, la situation reste dégradée tant pour les élèves que pour les enseignant.es.

De plus, **il faudrait des mesures financières** fortes pour inciter les étudiant-es à s'engager vers le métier d'enseignant et améliorer les conditions de formation et d'entrée dans le métier.

La situation ne peut rester en l'état. **Pour le SNUipp-FSU l'heure est à la remise à plat de la réforme !**

Répartition des places aux concours PE 2018

Académies	Total	Concours externes		2nd concours internes		3ème concours
			spécial		spécial	
Aix-Marseille	520	495				25
Amiens	420	400				20
Besançon	175	163		7		5
Bordeaux	410	348	30	10	2	20
Caen	180	174		3		3
Clermont-Ferrand	95	87		3		5
Corse	33	15	15			3
Créteil	1700	1450		50		200
Dijon	260	245				15
Grenoble	420	398		7		15
Guadeloupe	55	48	2	2		3
Guyane	215	125	7	75		8
Lille	760	737				23
Limoges	80	79				1
Lyon	700	652		20		28
Martinique	60	47	5	3		5
Mayotte	180	150		30		
Montpellier	270	210	10	15		35
Nancy-Metz	330	310	2			18
Nantes	215	198	2			15
Nice	210	185	4	6		15
Orléans-Tours	420	402		6		12
Paris	325	312		4		9
Poitiers	210	188		9		13
Reims	230	224				6
Rennes	230	180	35		2	13
Réunion	250	211	3	10		26
Rouen	275	267				8
Saint-Pierre et Miquelon	2	2				
Strasbourg	400	287	55		10	3
Toulouse	460	237	14	9		9
Versailles	2000	1700		80		220
TOTAL	11840	1052	181	345	16	772

Foire aux questions

Je suis admis-e et je peux m'inscrire en M2 MEEF, comment va se passer mon affectation pour l'année 2018-2019 ?

Vous serez classé.e selon le rang au concours et ainsi affecté.es dans les départements de l'académie selon les vœux que vous avez émis lors de l'inscription. Une fois affecté.e dans un département, vous serez nommé.e sur un poste lors du mouvement. Les règles diffèrent d'un département à l'autre, contacter la section de votre département qui vous guidera.

Je suis admis.e et je suis déjà titulaire d'un master, que se passe-t-il pour moi pour l'année 2018-2019 ?

Vous serez en mi-temps en classe et vous suivrez la formation en ESPE. Une formation dite « adaptée » vous sera proposée. Vous n'aurez pas à valider le M2 MEEF puisque vous êtes déjà titulaire d'un master mais vous devrez valider les éléments comptant pour la titularisation.

Combien serai-je rémunéré-e ?

Vous serez rémunéré-e au premier échelon pendant toute l'année de stage, soit un salaire net d'environ 1439 euros.

Quel est mon statut pendant mon année de stagiaire ?

Vous serez fonctionnaire stagiaire.

Le SNUipp-FSU édite spécialement pour vous un « Rikikisaitou », brochure qui compile vos droits, vos obligations, les infos concernant votre année de PES, l'école...

ELECTIONS DANS LES ESPE

Chaque année, des élections ont lieu dans les ESPE pour renouveler tout ou partie des élu-e-s (représentant.es des étudiant.es, stagiaires, personnels de l'ESPE) au Conseil d'Ecole.

Des décisions concernant votre scolarité y sont prises. La FSU, par ses interventions multiples, contribue à améliorer votre formation et vos conditions d'accueil. Alors votez !



DES CONCOURS SUPPLEMENTAIRES

DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL ET VERSAILLES

Cette année, le ministre propose un recrutement externe supplémentaire de **400 professeurs des écoles** dans l'académie de Créteil et **250 dans l'académie de Versailles**. L'ouverture de ce concours fait suite aux difficultés de recrutement rencontrées par ces académies et aux fortes mobilisations des enseignant.es à l'appel du SNUipp-FSU

Sur quel type de poste ce stage peut-il être effectué ?

Cela peut-être dans la classe d'un directeur ou d'une directrice déchargé.e, d'un.e collègue à temps partiel, ou sur un poste de remplaçant.e. Les textes réglementaires préconisent d'éviter les postes spécialisés, les postes les plus difficiles de l'éducation prioritaire ainsi que les CP.

Je réussis à valider mon M1 MEEF, mais je n'ai pas le concours, puis-je m'inscrire en M2 MEEF ?

Normalement oui, il faut rapidement vous adresser à l'ESPE. En cas de problème contacter le SNUipp-FSU de votre département.



Pour le SNUipp-FSU

- ◆ L'entrée dans le métier doit être progressive, articulant formation, stages, analyses de pratiques, et recherche. Avec un concours en L3 et 2 années pleines de formation.
- ◆ Pour assurer l'accès au métier à tous et la mixité sociale, des systèmes d'aides sont indispensables, sans contrepartie de travail dans les écoles notamment grâce à des pré-recrutements.
- ◆ En l'état actuel, le SNUipp-FSU dénonce les conditions de mise en œuvre des ESPE.

Le SNUipp-FSU à vos côtés, des outils pour vous aider



... sur le terrain

Nos rendez-vous avec la profession, ce sont des **réunions d'infos syndicales** (ouvertes à tous et toutes), **des réunions débats** à thème avec la participation de chercheurs, mais aussi **l'Université d'Automne** du SNUipp-FSU. C'est l'occasion pour environ 400 enseignant-es qui s'y inscrivent de suivre pendant trois jours des conférences d'une trentaine de chercheurs et de débattre avec eux. Vous pouvez y participer. Pour vous informer, contacter le SNUipp-FSU.

... sur Internet

Actualités, informations, renseignements, conseils, publications, consultables sur :

- **nos sites nationaux** : snuipp.fr et neo.snuipp.fr
- **et notre site départemental** : XX.snuipp.fr (où « XX » est le numéro de votre département).

... à travers nos publications

- le journal départemental du SNUipp-FSU

Une ou plusieurs publications mensuelles envoyée(s) à tous les syndiqué-es et un exemplaire par école. Toute l'actualité de l'école en général et du département en particulier.

- différents suppléments et guides.

- **Fenêtre sur cours** est la revue nationale du SNUipp-FSU envoyée aux syndiqué-es et dans toutes les écoles.

- **Fenêtre sur cours «premières classes»** est un supplément qui vous est spécialement destiné, vous pouvez vous le procurer auprès de votre section départementale.



Se syndiquer au SNUipp-FSU

- c'est **décider ensemble**,
- c'est **refuser l'isolement**,
- c'est **donner à toute la profession les moyens de se défendre et d'avancer**,
- c'est effectuer un **geste solidaire**,
- c'est exiger **collectivement une école de qualité !**

SE SYNDIQUER, C'EST UTILE

Se syndiquer ? Une vraie bonne idée

POUR MON MÉTIER POUR MOI POUR L'ÉCOLE

<https://adherer.snuipp.fr>